



L'OACI salue la levée des restrictions dans l'espace aérien du Golfe

Publication immédiate

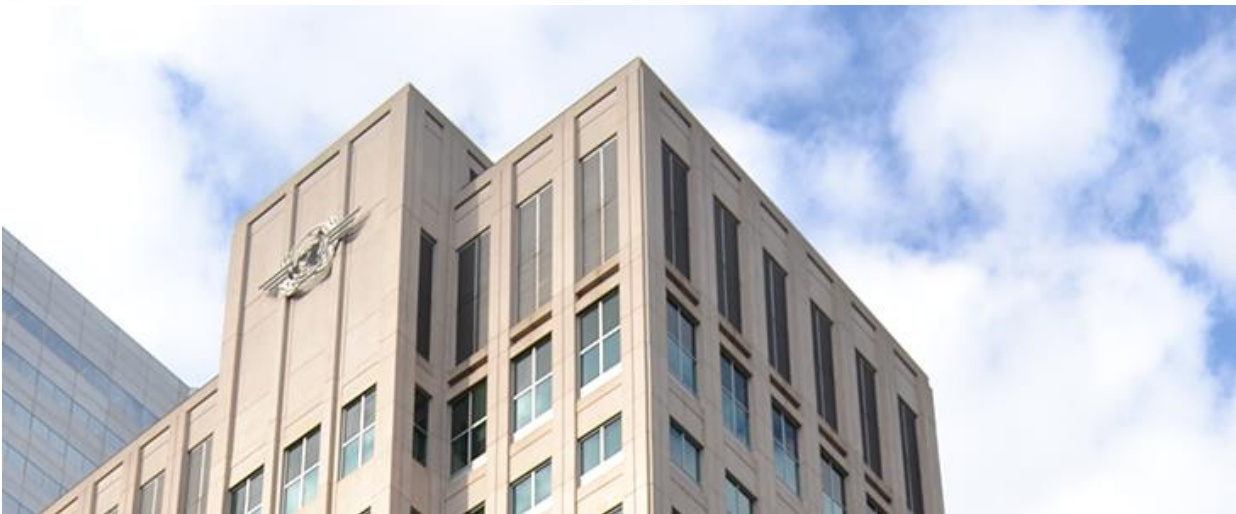
Montréal, le 7 janvier 2021 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est félicitée de l'annonce, cette semaine, de l'assouplissement des restrictions dans l'espace aérien du Golfe.

« La levée des restrictions aériennes qui touchaient le Golfe aidera à garantir que tous les pays concernés puissent bénéficier au mieux des retombées socio-économiques importantes de la connectivité aérienne internationale », a fait valoir le Président du Conseil, M. Salvatore Sciacchitano.

« L'OACI doit travailler aux côtés et auprès des États souverains pour assurer des ciels plus ouverts à l'échelle internationale, tout en améliorant continuellement les niveaux de sécurité, de sûreté et de durabilité de l'aviation. »

La Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, s'est également félicitée de l'évolution de la situation dans le Golfe. Elle a rappelé que le Secrétariat de l'OACI, par l'intermédiaire de son bureau régional du Caire, avait, à l'imposition des premières restrictions, rapidement mis en place des routes d'urgence pour garantir la sécurité et la régularité des vols internationaux en provenance et à destination du Qatar.

« Nous avons été heureux d'assumer ce rôle important lorsque nous avons été sollicités » a-t-elle précisé « et d'aider à veiller au maintien de la sécurité, de la sûreté et de l'efficacité du transport aérien international dans les zones touchées pendant la période des restrictions. »



Ressources pour les rédacteurs

[En savoir plus sur le Conseil de l'OACI](#)

[Les États membres de l'OACI](#)

[Foire aux questions - Respect de la Convention et sujets de litige](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)